



# COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ [contact@cdntt.fr](mailto:contact@cdntt.fr) - [www.cdntt.fr](http://www.cdntt.fr)

## REGLEMENT CHALLENGE VALLEE DE LA LYS

### Article 1

Il est réservé aux membres du comité directeur ou aux personnes ayant une responsabilité au sein des clubs du District de la Vallée de la Lys.

Leurs noms doivent figurer sur les listes déposées en Préfecture du Nord, au Comité du Nord de Tennis de Table ou en Mairie.

Le nombre maxi de participants par équipes des clubs est 3 joueurs, le club ne peut inscrire que 2 équipes maximum.

Son but est de rapprocher les dirigeants des clubs en les opposant lors de matchs amicaux où les classements des joueurs sont corrigés par des handicaps.

### Article 2

La compétition comprend 1 série simple.

### Article 3 : la série simple

Lors du pointage, le joueur tirera au sort sa position dans le tableau.

La composition du tableau est laissée à l'initiative du Juge-Arbitre qui le met en place en fonction du nombre de participants.

Une partie est gagnée par le premier joueur ayant 24 points (1 point d'écart suffit).

Le handicap est de 1 point par tranche de 50 points de différence entre ceux des 2 joueurs figurant sur leur licence (sans limitation). Une différence de 49 points ne donne droit à aucune compensation.

Le handicap maximal est limité à 11 points.

### Article 4 : attribution du challenge de la Vallée de la Lys

Le challenge est attribué à l'équipe du club (3 joueurs maxi) ayant obtenu le plus de points.

Les points sont attribués par équipe de la façon suivante :

Vainqueur : 10

Finaliste : 8

Perdants des 1/2 de finales : 6

Perdants des 1/4 de finales : 4

Perdants des 1/8 de finales : 3

Tout joueur inscrit et présent : 2

En cas d'égalité de points de plusieurs équipes, 1 seule équipe par club sera prise en compte.

En cas d'égalité de points de 2 clubs ou plus, le challenge sera attribué au club ayant le joueur le... moins jeune.

Le Challenge est définitivement acquis par le club ayant remporté le challenge 3 fois.

Le club vainqueur ou recevant ne peut pas recevoir deux fois en suivant (sauf s'il le désire) c'est le deuxième qui prendra le relais.